
États financiers du Musée royal de l'Ontario

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État du résultat net	4
État des variations du déficit net	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Notes annexes	7-18

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Musée royal de l'Ontario,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée royal de l'Ontario (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état du résultat net, l'état des variations du déficit net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Autre point

Les états financiers du Musée au 31 mars 2019 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 25 juin 2019.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 16 juin 2020

Musée royal de l'Ontario

(constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

État de la situation financière

Au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	2020 \$	2019 \$
Actif			
Actifs courants			
Placements	2	27	24
Débiteurs		2 476	2 291
Frais d'exposition différés et autres actifs		1 849	2 408
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	3	–	1 248
		4 352	5 971
Actifs au titre du régime de retraite, montant net	4	21 549	17 801
Immobilisations	5	204 093	208 346
		229 994	232 118
Passif			
Passifs courants			
Dette bancaire	6a)	3 255	1 739
Créditeurs et charges à payer		8 928	10 589
Produits différés		3 794	4 246
Apports différés	7	2 545	2 550
Montant à payer à la Fondation du Musée royal de l'Ontario	3	55	–
		18 577	19 124
Dette à long terme	6b)	23 534	23 634
Apports de capital différés	8	194 652	196 295
Passif au titre des avantages autres que des prestations de retraite	4	10 053	9 968
		246 816	249 021
Engagements	10		
Déficit, montant net			
Fonds d'exploitation		(14 999)	(12 814)
Fonds grevé d'une affectation		3 957	2 011
Fonds de capital		(5 780)	(6 100)
		(16 822)	(16 903)
		229 994	232 118

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil,

_____, fiduciaire

_____, fiduciaire

Musée royal de l'Ontario

État du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds d'exploitation \$	Fonds grevé d'une affectation \$	Fonds des immobilisations \$	Total 2020 \$	Total 2019 \$
Produits						
Subventions						
Province de l'Ontario		27 307	–	–	27 307	27 590
Fondation du Musée royal de l'Ontario	3	5 311	3 868	–	9 179	8 979
Autres		436	252	–	688	345
Amortissement des apports de capital différés	8	–	–	12 562	12 562	11 857
		33 054	4 120	12 562	49 736	48 771
Produits autogénérés						
Droits d'entrée		11 056	–	–	11 056	12 523
Événement et concession		8 621	1	–	8 622	9 562
Droits d'adhésion		3 999	–	–	3 999	4 129
Programmes et éducation		2 511	48	–	2 559	2 838
Autres		443	558	–	1 001	1 945
Dons		76	436	–	512	1 607
		26 706	1 043	–	27 749	32 604
		59 760	5 163	12 562	77 485	81 375
Charges						
Salaires et avantages		34 333	593	–	34 926	37 206
Amortissement des immobilisations		702	–	12 242	12 944	12 432
Frais d'administration générale		4 493	621	–	5 114	5 136
Fournitures et coût des biens vendus		3 753	218	–	3 971	4 207
Commercialisation et promotions		4 390	–	–	4 390	4 086
Objets et spécimens		–	1 040	–	1 040	2 909
Services publics		3 183	–	–	3 183	3 031
Réparations, entretien et aménagement d'expositions		3 408	45	–	3 453	3 752
Téléphone, matériel et technologie de l'information		2 286	103	–	2 389	2 660
Location et baux		1 755	–	–	1 755	1 666
Fret et transport		2 416	9	–	2 425	1 682
Divers		102	323	–	425	784
Charges d'intérêts et autres charges bancaires	6b)	970	1	–	971	908
Recherche et formation		154	264	–	418	567
		61 945	3 217	12 242	77 404	81 026
(Insuffisance) excédent de produits par rapport aux charges		(2 185)	1 946	320	81	349

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario
État des variations du déficit net
 Exercice clos le 31 mars 2020
 (en milliers de dollars)

	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'une affectation	Fonds des immobilisations	Total 2020	Total 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(12 814)	2 011	(6 100)	(16 903)	(17 252)
(Insuffisance) excédent de produits par rapport aux charges	(2 185)	1 946	320	81	349
Solde à la fin de l'exercice	(14 999)	3 957	(5 780)	(16 822)	(16 903)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario
Tableau des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	Notes	2020 \$	2019 \$
Activités d'exploitation			
Excédent des produits par rapport aux charges		81	349
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		12 944	12 432
Amortissement des apports de capital différés	8	(12 562)	(11 857)
Augmentation de l'actif au titre du régime de retraite		(3 748)	(2 358)
Augmentation (diminution) du passif au titre des avantages autres que des prestations de retraite		85	(60)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Débiteurs		(185)	(895)
Frais d'exposition différés et autres actifs		559	(1 117)
Montant à recevoir de/à payer à la Fondation du Musée royal de l'Ontario		1 303	(1 501)
Créditeurs et charges à payer		(1 661)	1 385
Apports différés		(5)	(722)
Produits différés		(452)	(86)
		(3 641)	(4 430)
Activités d'investissement en immobilisations			
Apports reçus pour des acquisitions d'immobilisations	8	10 919	11 053
Acquisition d'immobilisations		(8 691)	(8 666)
		2 228	2 387
Activités de financement			
Remboursements de la dette à long terme		(100)	(100)
Variations de la dette bancaire		1 516	1 739
		1 416	1 639
Activités d'investissement			
Variation des placements		(3)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie		-	(404)
Trésorerie au début de l'exercice		-	404
Trésorerie à la fin de l'exercice		-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Inauguré en 1914, le Musée royal de l'Ontario met en valeur l'art, la culture et la nature du monde entier au fil des siècles. Le Musée, l'une des dix institutions culturelles les plus réputées d'Amérique du Nord, est aussi le plus important et le plus complet au Canada. Ses collections de classe mondiale réunissent 13 millions d'objets d'art et de spécimens d'histoire naturelle dans 40 galeries et salles d'exposition. Principal centre de recherche sur le terrain au pays et chef de file mondial pour ses découvertes originales, le Musée joue un rôle essentiel dans notre appréciation des arts, de la culture et de la nature.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôt. Il est ainsi en mesure d'émettre des reçus de dons à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui comprennent les normes comptables des chapitres 4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) *Comptabilité par fonds*

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis entre les fonds suivants :

i) *Fonds d'exploitation*

Les comptes du fonds d'exploitation servent aux programmes généraux, aux activités de financement et à l'administration du Musée. Le fonds d'exploitation présente les ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats, y compris le mobilier et le matériel et l'amortissement connexe.

ii) *Fonds grevé d'une affectation*

Le fonds grevé d'une affectation est constitué de fonds desquels les ressources peuvent être utilisées pour un besoin autre que les activités régulières du Musée.

iii) *Fonds des immobilisations*

Le fonds des immobilisations présente les produits et les charges liés aux bâtiments, aux améliorations apportées aux bâtiments, aux galeries et au projet Renaissance ROM (« projet ROM »).

b) *Comptabilisation des produits*

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions et les produits autogénérés. Les apports sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de montant à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

Les apports grevés d'une affectation externe sont différés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'autres immobilisations sont différés et amortis sur la durée de vie de l'immobilisation connexe.

Les droits d'adhésion sont différés et comptabilisés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits tirés des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens et les services, livrés.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Par la suite, tous les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. De plus, la direction comptabilise aussi tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti.

Les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont transférées à l'état du résultat net qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Tous les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état du résultat net.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations à la juste valeur au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour déterminer la juste valeur.

- Niveau 1 – Cours non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs;
- Niveau 3 – Données d'entrée non observables fondées sur des activités minimales ou inexistantes sur les marchés et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats permettant d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Aux 31 mars 2020 et 2019, le Musée ne détenait aucun instrument dérivé.

d) Frais d'exposition différés

Les frais d'exposition sont différés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges sur la durée des expositions auxquelles ils se rapportent.

e) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des avantages de retraite et d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent un régime de retraite agréé à prestations définies et un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui sont calculés en fonction d'une formule qui tient compte du salaire et des années de service, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies qui est calculé en fonction de la portion du salaire qui n'est pas admissible aux termes du régime agréé, ainsi que des prestations postérieures à l'emploi pour soins de santé et soins dentaires. Les régimes de retraite complémentaires et les autres avantages futurs ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée.

Le Musée participe au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT »). Le Régime des CAAT est un régime multi-employeurs et conjoint dont le financement est assuré par les cotisations des membres et des employeurs participants et par les revenus de placement. Le rapport annuel du Régime des CAAT comprend de l'information sur la politique de capitalisation et sur la situation financière globale du régime. Les obligations liées aux salariés actuels et aux anciens salariés du Musée représentent environ 1,13 % (2019 – 1,21 %) du total des obligations du Régime des CAAT.

La participation du Musée au Régime des CAAT est comptabilisée à titre de régime de retraite à prestations définies.

Le Musée comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations définies au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite, les congés rémunérés et les autres avantages de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite et des autres avantages de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels).

La plus récente évaluation actuarielle complète à des fins comptables a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2020 pour le Régime des CAAT, du 31 mars 2020 pour les régimes de retraite complémentaires, et du 31 mars 2018 pour les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les évaluations actuarielles ont lieu au moins tous les trois ans.

Dans le cas des actifs du régime, les gains ou pertes actuariels résultent de l'écart entre le rendement réel de ces actifs au cours d'une période et leur rendement prévu pour cette période. Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels d'un exercice sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à partir du début de l'exercice suivant. Dans le cas des salariés actifs couverts par les régimes de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 1^{er} avril 2019 est de 9 ans pour ce qui est du régime agréé et de 1 an pour ce qui est du régime complémentaire. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime d'avantages autres que les prestations de retraite, la durée résiduelle moyenne estimative d'activité au 31 mars 2020 est de 12 ans.

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Avantages sociaux futurs (suite)

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est comptabilisé immédiatement dans l'exercice au cours duquel les modifications des régimes ont lieu.

f) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Amélioration des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Services complémentaires	10 ans

Les services complémentaires comprennent les activités de vente au détail, les activités liées au magasin et les activités de restauration.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts, y compris les intérêts inscrits à l'actif. Les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

g) Conversion des devises

Les conversions des devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Dans l'exercice de règlement, les profits et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état du résultat net et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

h) Objets et spécimens

La valeur des objets et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les objets et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les coûts liés aux objets et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

i) Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés que si leur juste valeur à la date de l'apport peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les fournitures et services sont utilisés dans le cours normal des activités du Musée. Les apports reçus sous forme de fournitures et de services de 433 \$ (2019 – 1 363 \$) ont été comptabilisés à titre de produits et de charges.

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

1. Principales méthodes comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, des débiteurs, des charges à payer, ainsi que les actifs et obligations liés aux avantages du personnel futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

Les placements consistent en des titres privilégiés de niveau 1 dont la juste valeur s'élève à 27 \$ (2019 – 24 \$).

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés liées. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers, car le Musée et la Fondation ne sont pas sous contrôle commun. Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information financière de la Fondation pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019.

	2020	2019
	\$	\$
Total de l'actif	66 887	66 493
Total du passif	374	1 850
Soldes des fonds		
Fonds d'exploitation	(1 003)	6 001
Fonds grevé d'une affectation	21 238	2 899
Fonds de dotation	46 278	4 704
	66 513	13 604

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Fondation a accordé un montant de 15 251 \$ (2019 – 13 604 \$) au Musée, comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Charges d'exploitation	5 184	6 001
Montants soumis à restrictions	3 868	2 899
Immobilisations (apports de capital différés)	6 199	4 704
	15 251	13 604

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario (suite)

Les subventions d'exploitation comprennent certaines subventions reçues à des fins d'exploitation, comme les activités liées aux programmes et à l'éducation. Ces montants sont présentés dans les apports différés jusqu'à l'utilisation prévue des fonds, moment auquel les produits seront comptabilisés.

Les montants à recevoir de (à payer à) la Fondation ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement. Ces montants comprennent le remboursement de charges d'exploitation payées au nom de la Fondation et de subventions impayées dues au Musée à la clôture de l'exercice. Le Musée fournit gratuitement de l'espace et un certain soutien administratif à la Fondation.

4. Avantages sociaux

Les informations relatives aux régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée s'établissent comme suit :

	Régime agréé – prestations définies	Régime de retraite complémentaire 2020		Total du régime de retraite	Régime agréé – prestations définies	Régime de retraite complémentaire 2019		Total du régime de retraite
		Prestations définies	Cotisations définies			Prestations définies	Cotisations définies	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	126 911	2 064	526	129 501	115 559	1 962	360	117 881
Valeur de marché des actifs du régime	139 851	—	—	139 851	139 993	—	—	139 993
Situation de capitalisation – surplus du régime (déficit)	12 940	(2 064)	(526)	10 350	24 434	(1 962)	(360)	22 112
Gain actuariel (perte actuarielle) net(te) non amorti(e)	10 951	248	—	11 199	(4 531)	220	—	(4 311)
Situation financière – actif (passif)	23 891	(1 816)	(526)	21 549	19 903	(1 742)	(360)	17 801

À l'état de la situation financière, l'actif au titre du régime de retraite comprend un passif de 2 342 \$ (2019 – 2 102 \$) découlant de régimes de retraite complémentaires.

	Avantages autres que les prestations de retraite 2020	Avantages autres que les prestations de retraite 2019
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	8 194	7 260
Valeur de marché des actifs du régime	—	—
Situation de capitalisation – surplus du régime	(8 194)	(7 260)
Perte actuarielle nette non amortie	(1 859)	(2 708)
Situation financière – passif	(10 053)	(9 968)

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux (suite)

La charge découlant des régimes de retraite et d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée pour l'exercice considéré se présente comme suit :

	Régime agréé – prestations définies	Régime de retraite complémentaire 2020		Total du régime de retraite	Régime agréé – prestations définies	Régime de retraite complémentaire 2019		Total du régime de retraite
		Prestations définies	Cotisations définies			Prestations définies	Cotisations définies	
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	500	—	151	651	975	—	102	1 077
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	6 425	54	15	6 494	6 188	56	9	6 253
Taux de rendement prévu des actifs des régimes évalués à la valeur de marché	(7 570)	—	—	(7 570)	(7 000)	—	—	(7 000)
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	180	110	—	290	478	406	—	884
Charge au titre des avantages	(465)	164	166	(135)	641	462	111	1 214

	Avantages autres que les prestations de retraite 2020 \$	Avantages autres que les prestations de retraite 2019 \$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	358	173
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	201	213
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(275)	(254)
Charge au titre des avantages	284	132

La valeur de marché des actifs du régime utilisée pour établir la charge de retraite de l'exercice suivant est de 145 247 \$ (2019 – 136 868 \$) et reflète le lissage des profits et pertes de placement par rapport aux rendements présumés sur une période de trois ans.

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux (suite)

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes sont les suivantes :

	Régime de retraite complémentaire 2020			Régime agréé – prestations définies \$	Régime de retraite complémentaire 2019	
	Régime agréé – prestations définies \$	Prestations définies \$	Cotisations définies \$		Prestations définies \$	Cotisations définies \$
Taux d'actualisation	5,50 %	2,80 %	s.o.	5,60 %	3,00 %	s.o.
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	5,50 %	s.o.	s.o.	5,60 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	2,00 %	s.o.	3,00 %	2,00 %	s.o.
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	s.o.	2,00 %	2,00 %	s.o.

	Avantages autres que les prestations de retraite 2020		Avantages autres que les prestations de retraite 2019	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite
Taux d'actualisation	2,70 %	2,90 %	2,90 %	3,10 %

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes sont les suivantes :

	Régime de retraite complémentaire 2020			Régime agréé – prestations définies	Régime de retraite complémentaire 2019	
	Régime agréé – prestations définies	Prestations définies	Cotisations définies		Prestations définies	Cotisations définies
Taux d'actualisation	5,15 %	2,30 %	s.o.	5,50 %	2,80 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	2,00 %	s.o.	3,00 %	2,00 %	s.o.
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %	s.o.	2,00 %	2,00 %	s.o.

	Avantages autres que les prestations de retraite 2020		Avantages autres que les prestations de retraite 2019	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite
Taux d'actualisation	2,20 %	2,40 %	2,70 %	2,90 %
Croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires	4,94 % en 2020 4,00 % en 2040 et par la suite		4,97 % en 2019 4,00 % en 2040 et par la suite	

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux (suite)

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	Régime de retraite complémentaire 2020			Total du régime de retraite	Régime de retraite complémentaire 2019			Total du régime de retraite
	Régime agréé – prestations définies	Prestations définies	Cotisations définies		Régime agréé – prestations définies	Prestations définies	Cotisations définies	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Cotisations salariales	3 524	—	—	3 524	3 120	—	—	3 120
Cotisations patronales	3 524	89	—	3 613	3 490	82	—	3 572
Prestations versées	6 132	89	—	6 221	5 670	82	—	5 752
Perte au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	7 035	138	—	7 173	1 775	81	—	1 856
Rendement réel des actifs évalués à la valeur de marché	(1 058)	—	—	(1 058)	8 704	—	—	8 704

	Avantages autres que les prestations de retraite 2020	Avantages autres que les prestations de retraite 2019
	\$	\$
Cotisations patronales	200	192
Prestations versées	200	192
Perte (profit) au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	575	(253)

La date d'évaluation des régimes de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite était le 31 mars 2020. D'après la plus récente évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2020, le Régime des CAAT présentait une surcapitalisation de 2 857 800 \$ (1^{er} janvier 2019 – surcapitalisation de 2 618 300 \$).

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2020	Valeur comptable nette 2019
	\$	\$	\$	\$
Terrains	931	—	931	931
Bâtiments	46 113	41 664	4 449	5 605
Galeries	46 101	30 766	15 335	16 120
Amélioration des bâtiments	62 579	29 863	32 716	28 242
Projet ROM				
Bâtiments	194 308	62 325	131 983	136 840
Galeries	40 629	27 138	13 491	15 563
Services complémentaires	5 723	5 723	—	—
Mobilier et matériel	11 975	6 787	5 188	5 045
	408 359	204 266	204 093	208 346

Le mobilier et le matériel présentés dans le tableau ci-dessus se rapportent au fonds d'exploitation, tandis que toutes les autres immobilisations sont présentées dans le fonds des immobilisations.

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

5. Immobilisations (suite)

Les immobilisations comprenaient les immobilisations en cours de construction suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Galeries	1 914	1 854
Amélioration des bâtiments	15 031	7 771
Mobilier et matériel	1 020	1 497
	17 965	11 122

6. Facilités de crédit

- a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :
- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 7 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 31 mars 2020, le solde de cette facilité était de 3 255 \$ (2019 – 1 739 \$).
 - ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Aux 31 mars 2020 et 2019, le Musée n'avait aucune lettre de crédit en cours.
 - iii) Au 31 mars 2020, le Musée avait deux lettres de garantie en cours, totalisant 125 \$ (2019 – 125 \$).
- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. En 2017, le Musée a acquitté le solde de la tranche à taux fixe de l'emprunt.

L'emprunt impayé porte intérêt au coût de financement de un an de la province de l'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 3,27 % pour 2019-2020 et à 2,2 % pour 2020-2021. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde. Le Musée a respecté ces clauses restrictives jusqu'en 2007, après quoi l'entente de crédit ne comportait plus d'exigences en matière de clauses restrictives. Il n'y a pas de clause restrictive récurrente pour l'exercice à l'étude.

Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations, dans certaines circonstances.

Le poste « Charges d'intérêts et autres charges bancaires » figurant à l'état du résultat net comprend des intérêts de 773 \$ (2019 – 767 \$) sur la dette à long terme.

Musée royal de l'Ontario

Notes annexes

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

7. Apports différés

Les apports différés représentent les subventions grevées d'une affectation qui sont différées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 550	3 272
Comptabilisés à titre de produits	(1 750)	(3 187)
Montants reçus	1 745	2 465
Solde à la fin de l'exercice	2 545	2 550

8. Apports de capital différés

Les apports de capital différés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations. Au 31 mars 2020, les montants non dépensés des subventions de 9 896 \$ (2019 – 10 757 \$) sont inclus dans les apports de capital différés. L'amortissement des apports de capital différés est comptabilisé à titre de produits dans l'état du résultat net.

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	196 295	197 099
Amortissement des apports de capital différés	(12 562)	(11 857)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	10 919	11 053
Solde à la fin de l'exercice	194 652	196 295

9. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur notation élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2019.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6. Le risque de liquidité a subi d'importantes variations par rapport à 2019 en raison de la pandémie de COVID-19, comme il est mentionné à la note 11.

9. Risques financiers (suite)

c) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. Le risque de marché a subi d'importantes variations par rapport à 2019 en raison de la pandémie de COVID-19. L'incidence globale est toutefois négligeable en raison de la valeur de l'investissement.

i) *Risque de change*

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en devises et de la volatilité de ces taux de change.

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme à taux d'intérêt variable. Le Musée atténue le risque de taux d'intérêt en concluant à l'occasion des instruments financiers dérivés.

10. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel prendront fin en 2024 et sont les suivants :

	\$
2021	170
2022	160
2023	80
2024	1
	<u>411</u>

11. Événement important

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'écllosion d'une souche du nouveau coronavirus (la « COVID-19 ») de pandémie, ce qui s'est traduit par la mise en place d'une série de mesures de santé publique et d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les répercussions de la COVID-19 ne sont pas connues pour le moment et il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de cette situation, tout comme son incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Musée pour les périodes futures.